

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 03 juillet 2018

Convocation du 25/06/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/07/2018

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER, Roger FRESNEAU, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND.

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-36

Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR)

Le Maire propose de demander une subvention à la Région dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) concernant le projet du Pôle loisirs tourisme du Nord Saumurois. La création d'un équipement d'accueil et d'hébergement à vocation équestre.

Description du projet :

La commune de Breille-Les-Pins possède un ensemble de bâtiments communaux, constitué du restaurant et de l'hôtel actuel, et d'un bâtiment annexe qui faisait autrefois partie intégrante de l'hôtel. Le village de La Breille-les-Pins recevait beaucoup d'enfants en cure, et les familles en visite étaient logées dans cette annexe. Depuis les années 1970, ce bâtiment n'est plus utilisé et n'a pas été maintenu en état.

Situé en bordure des sentiers équestres, il possède les terrains nécessaires pour devenir une halte équestre : possibilité d'installation de boxes, abreuvoir, clôtures

La surface disponible sur deux niveaux en fait un bâtiment particulièrement adapté pour une réhabilitation en gîte pour les cavaliers.

Les objectifs de la commune de La Breille-les-Pins sont les suivants :

Les communes de Brain-Sur-Allonnes et La Breille-Les-Pins font partie du Pôle Touristique du Nord Saumurois validé par l'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE ; elles se sont associées dans un projet global visant à relancer les activités de Tourisme et de Loisirs dans cette partie Nord du Saumurois. Cependant, chaque commune gère un projet particulier.

La commune de La Breille-les-Pins a pour objectif d'améliorer son activité touristique en créant ce gîte qui pourra recevoir des cavaliers, mais également des randonneurs à pieds ou à vélo, avec un impact certain sur l'activité de son hôtel - restaurant.

Le bâtiment pourra accueillir de 20 à 25 personnes et comportera les installations et équipements suivants :

- 4 chambres familles de 2 à 3 places,
- 2 chambres dotoirs de 4 à 6 places,
- 1 salle commune, un coin cuisine,
- un équipement sanitaire fonctionnel comportant WC, douche, lavabos, par chambre
- une sellerie pour la sécurisation du matériel des cavaliers, pouvant servir aussi aux autres randonneurs.

Des boxes pourvus des équipements nécessaires au bien-être des chevaux sont prévus dans les prés attenants.

TRAVAUX PREVISIONNEL :

- Démarrage travaux : lundi 01 octobre 2018

- Fin des travaux : fin mai 2019

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT
Réhabilitation Bâtiment principal	430 000,- €	D.S.I.L. subvention accordée	131 323,- €
Modification Bâtiment annexe	15 000,- €		
Extension Bâtiment principal	50 000,- €	E.P.C.I. (fonds de concours) Fonds de concours accordé	50 000,- €
Equipements (mobilier, électroménager)	20 000,- €	Département <i>(Demande en cours)</i>	60 000,- €
Honoraires Architectes	85 000,- €	Région – Contrat Territoires-Région 2018-2020 <i>(Demande en cours)</i>	120 000,- €
		Autofinancement	120 000,- €
		Emprunt	118 677,- €
TOTAL DES DEPENSES	600 000,- €	TOTAL DES RESSOURCES	600 000,- €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de déposer une demande de subvention à la Région dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2018-2020 (CTR)
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention de la Région à taux maximum

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 04/07/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 05/07/2018
Et de la publication 05/07/2018

